



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 29 novembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 25
Absents :
Procuration : 4
Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2017, le 29 novembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Philippe ARNOULD, M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, Mme Dominique JACQUOT, M. Jacques LAMBLIN, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Jean-Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME, M. Gérard COINSMANN remplace M. Jacques DEWAELE, M. Jean-Marie GOGLIONE remplace M. ACREMENT, M. Maurice HERIAT remplace M. Jonathan KURKIENCY, M. Jacques LAVOIL remplace M. Michel MARCHAL, M. Guy SERVANT remplace M. Noël MARQUIS.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Guy BIENTZ donne pouvoir à M. Jacques LAVOIL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR donne pouvoir à M. Hervé BERTRAND, Mme Rose-Marie FALQUE donne pouvoir à M. Bernard Muller, M. François GENAY donne pouvoir à Monsieur Laurent GELLENONCOURT.

Etai(ent) excusé(s) :

M. René ACREMENT remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Jacques DEWAELE remplacé par M. Gérard COINSMANN, M. Jonathan KURKIENCY remplacé par M. Maurice HERIAT, M. Michel MARCHAL remplacé par M. Jacques LAVOIL, M. Noël MARQUIS remplacé par M. Guy SERVANT.

Etait absent :

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude étaient excusés.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sabrina VAUDEVILLE

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE

04 DEC. 2017

COURRIER ARRIVÉE

2017-041

Date de convocation
24/11/2017

DATE D'AFFICHAGE
...././..

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././..

et publication du :

FINANCE : BUDGET SUPPLEMENTAIRE BUDGET PRINCIPAL

Des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'un budget supplémentaire pour le budget principal pour 2017.

Le budget supplémentaire intègre les résultats de la section de Fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2016. Les résultats de clôture de la section de Fonctionnement s'élève à 152 253.50 € d'excédent et à 24 842.14 € de déficit en investissement.

..l.l....

Section de fonctionnement :

DEPENSES	MONTANT en €
Dépenses nouvelles	45 459,70

RECETTES	MONTANT en €
Atténuation recettes	95 855,19
Résultat de Fonctionnement Reporté	141 361,32

Section d'investissement :

DEPENSES	MONTANT en €
Atténuation dépenses	10 340,00
Déficit Reporté 2016	24 842,14

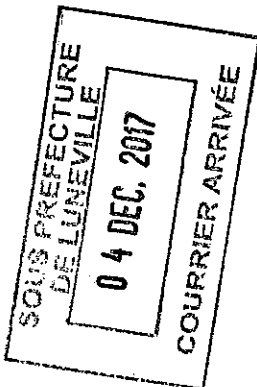
RECETTES	MONTANT en €
Recette nouvelles	5 000,00
Affectation Résultat Fonctionnement au 1068	10 892,18

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-11,
VU la délibération 2016-052 portant approbation du Budget Primitif du Budget principal pour l'exercice 2017,
VU la délibération 2017-017 portant approbation du Compte Administratif du Budget principal pour l'exercice 2016,
VU la délibération 2017-020 portant affectation des résultats 2016 du budget principal

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du bureau de pôle, le Comité de pôle à l'unanimité :

- **ADOpte le budget Supplémentaire 2017 du Budget Principal détaillé comme annexé,**



En section fonctionnement :	En section investissement :
- Dépenses : 717 008.59 €	- Dépenses : 48 677,60 €
- Recettes : 717 008.59 €	- Recettes : 50 765,27 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,

